

## M. ANDRÉ MORICE ET NOS LIBERTÉS...

André MORICE est ce député de la Loire-Inférieure momentanément pourvu d'un Ministère.

Nos Camarades ont tous entendu parler de lui... Certains au cours de délégations, ont même eu l'insigne honneur de l'approcher.

M. André MORICE aime à rappeler que son père était mécanicien de Chemins de fer.

Il distribue généreusement médailles et décorations: «ces hochets» disait NAPOLEON qui sont nécessaires pour conduire des peuples...

Reconnaissons, pour être justes, qu'il n'a jamais refusé - se maintenant ainsi dans la plus pure tradition radicale et radicale socialiste - une «intervention personnelle», c'est dire, qu'en Loire-Inférieure, M. André MORICE compte de nombreux obligés.

Jusqu'ici rien à dire... M. MORICE a bien le droit d'exercer consciencieusement son métier de politicien qui consiste, comme chacun sait, à tout faire pour se maintenir au pouvoir.

Nous essayons, quant à nous, de faire consciencieusement notre métier de syndicaliste qui consiste à défendre, envers et contre tous, les intérêts de la classe ouvrière, ce qui, évidemment, nous interdit d'attacher une importance excessive aux bavardages et aux gesticulations de nos politiciens locaux ou non.

Il nous faut cependant, à notre grand regret déroger aujourd'hui à notre règle et poser publiquement quelques questions à M. MORICE.

Dans ses discours, M. MORICE nous parle souvent de LA Liberté (dans les grandes circonstances il ajoute même Républicaine).

Les ouvriers sont souvent invités à défendre LA Liberté, cette abstraction si commode pour boucher le vide des discours dominicaux.

Il faut qu'on le sache: les ouvriers se moquent éperduement de LA Liberté si chère à M. MORICE et à ses pareils.

Par contre, ils demeurent très attachés aux libertés (liberté syndicale, liberté d'expression, etc...) et, c'est à leur sujet, qu'ils aimeraient obtenir quelques explications de M. MORICE.

M. MORICE, avec tout ce que la Chambre compte de réactionnaire, a voté la loi dite de L'ETAT D'URGENCE (1).

(1) En Loire-Inférieure, seuls deux parlementaires : MM. GUITTON et GRAVOILLE ont eu le mérite de voter contre la loi sur l'état d'urgence.

Les travailleurs doivent savoir que cette loi liberticide permet de supprimer, d'un seul trait de plume, leurs libertés syndicales pourtant si durement acquises.

Notre bourgeoisie, qui vit dans la hantise d'un nouveau AOUT 53, croit se prémunir en faisant édifier, par ses hommes à tout faire, un formidable appareil répressif.

Elle en sera pour ses frais, mais qui, comme M. MORICE, s'apprêtent à faire jeter leurs militants en prison.

Certains penseront peut-être que nous exagérons... Il n'en est rien hélas... Déjà la répression s'organise: Saisie du *LIBERTAIRE* et de *la VERITE*; poursuites contre *FRANCE-OBSERVATEUR*; arrestation de Roger STEPHANE; état d'urgence en ALGERIE, soit autant d'atteintes graves aux libertés qui, si nous n'y prenons garde, seront rapidement suivies par d'autres.

Mais ce n'est pas tout... M. MORICE ne saurait se contenter des responsabilités qu'il partage avec ses collègues de l'actuel Gouvernement.

Il a fait du zèle et, c'est ainsi, qu'en sa qualité de Ministre du Commerce et de l'information, il a cru devoir, contre l'avis de la Commission de censure elle-même, (ce qui est tout de même un comble!), interdire la projection du film *BEL AMI*.

M. MORICE n'aime pas entendre parler, même au cinéma de ceux qui s'enrichissent à l'occasion des guerres coloniales ou non.

Mais il a tort de penser qu'il pourra impunément étouffer nos libertés... Grâce à une publicité adroite, il a pu abuser un certain nombre de travailleurs chez qui il bénéficie encore d'un préjugé favorable.

C'est là un privilège tout a fait immérité qu'il ne saurait conserver longtemps!

**Alexandre HEBERT.**

-----